

# **UNDT/2010/072 Corr. 1, Adrian**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Les articles 2 (1) et 2 (1) (a) du statut de l'UNDD définissent un contrat d'emploi pour inclure «tous les règlements et règles pertinents et toutes les émissions administratives pertinentes en vigueur au moment de la non-conformité présumée. Il n'y a rien avant le Tribunal pour prouver que le demandeur a signé un LOA par rapport à l'offre faite par l'organisation de l'employeur sur les termes définis dans le mémorandum de réaffectation daté du 10 juin 2008. Le mémorandum de rediffusion contenait des termes qui n'étaient pas certains, que les termes qui n'étaient pas certains, que ont été qualifiés et ne peuvent donc pas avoir été un accord final et contraignant. Un tel accord final aurait pris la forme d'une lettre d'accord. Il n'y a aucune preuve avant le tribunal ou dans toutes les réglementations et règles pertinentes et toutes les émissions administratives pertinentes en vigueur niveau.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant fait appel à une décision de ne pas honorer la rémunération qui lui a été offerte par un mémorandum de réaffectation.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

Adrian

## Entité

ONU-Habitat

## Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2009/009

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Nairobi

## Date of Judgement

29 Avr 2010

## Duty Judge

Juge Boolell

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Réaffectation ou transfert

## Droit Applicable

## Ancien Statut du personnel

- Annexe II
- Article 4.1

## TCNU Règlement de procédure

- Article 15.4

## TCNU Statut

- Article 10.3

## TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)